

AR Prefecture

083 218201455 20260312 02026 DE
Reçu le 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt six et le douze mars, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : Gilles BLANC, Elisabeth COULOMB, Nathalie ESPITALIER, Jean-Pierre GOUDAL, Michel MOISSON, Marie-Françoise POSTAL, Lucien HOYOUX, Benjamin CLAUSSE.

Etaient absents : Yves DAVIN (procuration à Gilles Blanc), Constance LANXADE (procuration à Michel Moisson), Vincent BLANC, Jean-Michel ANDRIES (excusé), Julia BONGIORNO, Stéphanie MEZIERE (excusée).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Gilles BLANC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire se retire de la séance.

Monsieur Goudal Jean-Pierre, conseiller municipal doyen de la séance, présente le compte administratif.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2025 du budget de l'eau et de l'assainissement dressé par Monsieur Guy PARTAGE, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'eau et de l'assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	121 478,71 €	0 €	-42 623,80 €	78 854,91 €
Fonctionnement	42 233,45 €	0 €	45 178,93 €	87 412,38 €
TOTAL	163 712,16 €	0 €	2 555,13 €	166 267,29 €

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le conseiller municipal doyen
Jean-Pierre GOUDAL





Le secrétaire de séance
Gilles BLANC



N°9

VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE
(M49) 2025 DU
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT

DEPARTEMENT
DU VAR

COMMUNE
DE VARAGES

Date de la
convocation :

5 mars 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 8

Votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0